Supplément N° 107 Novembre 2019

L'école publique en Haute-Marne



Déposé le 25/11/19

AU SOMMAIRE

Page 1: édito

Page 2 : Grève du 5 décembre



RETRAITE par POINTS

Tapons du POING sur la table GRÈVE dès le 5 décembre

Dans un communiqué daté du 16 octobre, La CGT, la FSU, FO, Solidaires et quatre organisations de jeunesse appellent à la mobilisation contre le projet de réforme des retraites par points et pour une amélioration du système actuel, solidaire et intergénérationnel. Depuis la fédération Unsa a rejoint la mobilisation.

La FSU revendique:

- L'intégration dans la durée cotisée: des années d'études ainsi que des périodes de formation, d'apprentissage, de stages, des services civiques, des congés parentaux et de chômage, entre la fin de la formation et la vie professionnelle
- La prise en compte de la fatigue au travail, sa pénibilité, la difficulté des fins de carrière avec notamment des dispositifs de fin de carrière (rétablissement de la CPA dès 55 ans et extension à tous les personnels contractuels), le droit effectif à une mobilité professionnelle, des possibilités d'allégement du temps de travail et pour ceux et celles qui le souhaitent une diversification des tâches permettant un partage de l'expérience...,
- Amélioration des droits familiaux
- Des droits nouveaux : prise en charge de cotisations pour les aidants, réversion pour les couples pacsé-es...



SNUipp-FSU 52

24 rue du Général Leclerc 52000 CHAUMONT snu52@snuipp.fr http://52.snuipp.fr



RETRAITES :TOUTES ET TOUS EN GREVE LE 5 DECEMBRE



Les horaires et lieux de rassemblement vous seront communiqués prochainement via notre site et notre page Facebook.

Aujourd'hui, un système par annuités...

Bien que fortement dégradé par les réformes qui se sont succédées depuis 1993, le système actuel de retraite revêt encore des caractéristiques protectrices, notamment grâce aux mobilisations. La référence au traitement détenu les 6 derniers mois est un acquis fondamental qui permet de prendre en compte la spécificité du déroulement de carrière des fonctionnaires.

Le taux de pension (taux plein) de 75% permet de «remplacer» le revenu d'activité et de permettre le maintien d'un niveau de vie digne.



Pour bénéficier d'une retraite à taux plein, actuellement 166 trimestres sont requis soit 41,5 annuités, 43 annuités seront exigées en 2035, cela nous amène au-delà de l'âge requis pour l'ouverture des droits (57 pour les actifs et 62 ans pour les sédentaires).

Depuis 2006, une décote de 1,25% par trimestre manquant s'applique, avec un maximum de 25%. En 2016, près d'un tiers des enseignants et enseignantes du premier degré sont partis à la retraite avec une décote.

...Et demain par points?!

La réforme prévoit que les différents régimes de retraites actuels soient regroupés en une seule caisse qui recevrait les cotisations et financerait les pensions de l'ensemble des retraité-es

Chaque mois, les cotisations versées seraient transformées en points, dont la valeur d'achat serait de $10 \, \in$. Le montant de la pension serait déterminé par une valeur de service fixée à $0.55 \, \in$ annuel par point pour un départ à 64 ans. Ainsi, $100 \, \in$ de cotisations permettraient d'acquérir 10 points qui donneraient ensuite $5.50 \, \in$ de rente brute annuelle.

Les cotisations telles que prévues pénaliseraient les pensions à deux niveaux:

- elles intègrent les moins bonnes années (débuts de carrière, temps partiels...) pénalisant l'ensemble des salarié-es, les fonctionnaires, particulièrement les femmes;
- elles incluent les primes et indemnités, ce qui pénaliserait les enseignant-es du premier degré pour qui elles représentent en moyenne 8% du salaire brut seulement (contre près de 30% pour les fonctionnaires d'État non enseignant-es).

Pour les PE, la perte pourrait atteindre 900€ nets par mois! Inacceptable! La réforme prévoit un allongement de la durée de cotisations jusqu'à 45 ans et un départ à la retraite à 64 ans. Une régression sans précédent qui ferait exploser le Code des pensions, qui définit les règles propres aux retraites des fonctionnaires, en lien avec le statut.



Toutes et tous perdant-es!

Cette projection est théorique. Elle est basée sur les valeurs du point connues à ce jour et sur le projet tel qu'il est rédigé actuellement. Aucune simulation n'est proposée par le rapport Delevoye pour notre profession.



*la pension est calculée pour moitié dans le régime actuel et pour moitié dans le régime par points